



Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite Arrêté du 18 janvier 2019

Articles L. 6353-1, 2 et R. 6353-1 du Code du travail

Les conditions d'organisation, de réalisation et d'évaluation de l'action de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE EN VISIO

Pré requis : Etre psychologue enregistré au répertoire ADELI.

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances « prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail

Public concerné : psychologues inscrits au répertoire ADELI chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Objectifs généraux : La formation permet aux psychologues :

- 1° De connaître le cadre réglementaire et l'organisation administrative dans lesquels se déroule l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire ;
- 2° De connaître les principales causes de l'accidentalité et les infractions et délits pouvant entraîner des pertes de points, des suspensions ou des annulations du permis de conduire ;
- 3° D'utiliser les méthodes et outils adaptés pour réaliser des évaluations psychotechniques ;
- 4° De connaître les tests qui permettent de repérer les conduites et situations à risque les plus fréquentes en matière de sécurité routière
- 5° D'être sensibilisés sur les règles d'éthique et de déontologie à respecter dans le cadre de l'examen psychotechnique

Objectifs spécifiques :

La formation doit permettre aux psychologues :

- 1° D'identifier leur mission dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;
- 2° D'informer correctement le candidat sur le déroulé de l'examen psychotechnique, son objectif, son cadre, ses résultats, ses éventuelles conséquences ;
- 3° De connaître les principales données épidémiologiques de l'accidentalité routière ;
- 4° D'identifier les principaux facteurs de risques d'accidents et repérer les comportements ou attitudes interférant avec la conduite
- 5° De comprendre la multiplicité des mécanismes psychologiques mobilisés dans l'activité de conduite, ainsi que les capacités perceptives, cognitives, sensorielles, psychomotrices requises par cette tâche, et qui peuvent être examinés dans le cadre de l'évaluation psychotechnique ;
- 6° De repérer les facteurs altérant les fonctions nécessaires à la tâche de conduite et les éventuels problèmes associés ;
- 7° D'examiner et évaluer les capacités des différents profils de conducteurs soumis à cet examen.
- 8° Savoir mener les entretiens en fonction du profil de conducteur
- 9° Savoir rédiger un compte rendu des évaluations



Durée minimum : 9h pour la formation initiale ;

Effectif : Groupe de stagiaires maximum 20 personnes

Lieux : Formation FOAD en Visio via Zoom

Moyens et supports pédagogiques :

1. Une assistance technique est proposée sur demande pour la prise en main de la plateforme FOAD via ZOOM.
2. Les documents d'information produits par le ministre chargé de la sécurité routière ou le ministre chargé de la santé constituent des ressources et matériels pédagogiques (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias-outils/documentation/guides-et-depliants/>) mis à disposition via une plateforme documentaire (Google Classroom).
3. Un livret pédagogique remis à l'issue de la formation, permettant aux stagiaires d'approfondir les points abordés lors de la formation.

Moyen d'encadrement : Mme TAZARO Véronique Psychologue clinicienne – Psychothérapeute Agréée sécurité routière, Intervenante en sécurité routière depuis plus de 6 ans : Animatrice de stages de récupération de points ; Réalisation d'évaluations psychotechniques

Méthodes pédagogiques : Active, participative, applicative

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation : Attestation de connexion

Moyens permettant d'apprécier les résultats ; Une fiche d'évaluation remise à l'issue de la formation qui permet de révéler les indices de satisfaction

Nos résultats : relatifs à la formation « Formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite Arrêté du 18 janvier 2019 Articles L. 6353-1, 2 et R. 6353-1 du Code du travail » (actualisé en janvier 2021, concernant l'année 2020)

Réussite : sur l'année 2020 100% des stagiaires ont suivi l'intégralité de la formation sans abandon et ont obtenu l'attestation finale.

Satisfaction : Le taux de satisfaction des stagiaires en fin de formation est de 96.4% (de notation tout à fait, et plutôt oui) concernant les caractéristiques de nos sessions de formation (organisation générale : accueil-suivi, locaux, horaire et formation : intérêt, adéquation aux besoins, connaissances et qualités pédagogiques des formateurs, supports pédagogiques). Le détail du taux de satisfaction par critère, disponible sur demande).

Programme :

- **Présentation du stage et des participants**
- **Les données épidémiologiques (ONISR)** : les chiffres de la sécurité routière en France hexagonale et en Guadeloupe
- **L'analyse des situations d'accident** : Les aspects psychologiques et comportementaux
- **Le cadre réglementaire de l'examen psychotechnique** : Connaître le cadre réglementaire et l'organisation administrative dans lequel se déroule l'examen psychotechnique
 - **L'examen psychotechnique : Information** sur le déroulé de l'examen psychotechnique, son objectif, son cadre, ses résultats, ses éventuelles conséquences, les règles d'éthique et de déontologie à respecter dans le cadre de l'examen psychotechnique.
- **L'entretien individuel** :
 - Savoir mener l'entretien en fonction du profil du conducteur
 - Les dimensions à évaluer
- **Le choix des tests** :
 - Les différents tests en fonction des dimensions à examiner
 - Les conditions de passation



ARV FORMATIONS
680 Rue Jean-Michel MATHURIN
Carrefour GISSAC, ZAC de DAMENCOURT
97160 LE MOULE
N° d'activité : 95 97 0199597

- **Le compte rendu**
 - Les mentions exigibles
 - les différents types d'avis
- **Mise en situation**
 - Savoir mener un examen psychotechnique
 - Savoir mener un entretien individuel

Evaluation de la formation

- Sur une échelle de 1 à 5 : l'appréciation s'agissant
- Du contenu
- De la méthode pédagogique
- Critères : assiduité- participation- marque d'intérêt

Validation :

A l'issue de la formation les participants se verront délivrer une attestation de formation

Sources :

Légifrance-ONSR (Observatoire Nationale Sécurité Routière)
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/documentation/guides-et-depliants> ;

Le site internet santé & conduite (<http://medecins.inserr.org/>) ;

Responsable pédagogique : Arlette OXYBEL Contact pour devis : 0690 53 18 32, tel 0590 24 16 61

Mail : contact@arvformation.fr